

Demande de dérogation pour la capture temporaire d'espèces protégées lors de la réalisation d'inventaires faunistiques sur des zones humides

Personne à contacter :

Solène Carboni (Chargée de mission environnement)

03 84 51 86 26

sc.ccva@valdamour.com

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA) mène plusieurs projets de restauration de zones humides sur son territoire. Différentes mesures de gestion en faveur de la biodiversité sont à établir en fonction des diagnostics initiaux. Des suivis sur le long terme de différents groupes et des espèces remarquables seront également prévus.

Les objectifs principaux de ces études sont :

- ~ d'améliorer l'état de conservation et la fonctionnalité des zones humides ;
- ~ d'augmenter la biodiversité et l'état de conservation de certaines populations d'espèces animales ou végétales.

Afin de réaliser les diagnostics complets des sites concernés, des inventaires sur la faune et la flore doivent être réalisés. Ils permettront de déterminer les enjeux et définir au mieux les actions à mettre en œuvre.

Les projets concernés par ces inventaires sont :

- ~ La zone pilote sur les communes de La Loye et de Souvans : il s'agit d'un projet de reméandrement de la Loue. Des études hydrauliques ont déjà été réalisées ;
- ~ L'élaboration d'un plan de gestion sur Chissey-sur-Loue. Il permettra de réaliser les mesures compensatoires pour les zones humides urbanisables du PLUi du Val d'Amour ;
- ~ L'élaboration de plans de gestion de zones humides dans le cadre d'un contrat territorial élaboré avec l'Agence de l'eau. Le recensement des sites concernés par ce projet est actuellement en cours, notamment sur les communes de Chamblay, Belmont, Augerans et Villeneuve d'aval. D'autres communes pourraient être concernées sur le territoire du Val d'Amour.

Une partie des inventaires faunistiques sera réalisée par la chargée de mission environnement de la CCVA, dont la formation initiale, un master en gestion de la biodiversité aquatique et terrestre, lui permet de réaliser des inventaires naturalistes diverses.

Les inventaires concernent :

- ~ Les amphibiens ;
- ~ Les odonates ;
- ~ Les lépidoptères ;

Les protocoles

Les inventaires se feront sur la base de protocoles nationaux (STELI, PROPAGE...) avec des adaptations possibles en fonction du contexte, notamment la fréquence d'observation, la quantité et la longueur des transects.

Pour les amphibiens :

Tous les points d'eau et les fossés seront référencés. Ils seront ensuite prospectés au cours de 3 sessions réparties entre mi-février et mi-avril.

Au cours de ces sessions, des prospections à vue en soirée et des écoutes nocturnes seront réalisées. Tout individu observé sera noté ainsi que le stade de développement (pontes, larves, adultes). Des perturbations lumineuses pourront avoir lieu lors des prospections nocturnes des points d'eau à la lampe frontale.

Les captures concernent :

- ~ Les adultes pour déterminer, si possible, le sexe ;
- ~ Les larves dont l'identification est incertaine.

Le matériel sera désinfecté à l'eau de javel entre chaque inventaire pour limiter les risques de propagation de la chytridiomycose.

Pour les lépidoptères :

Des transects seront définis et prospectés dans les différents milieux naturels de chaque site. Ils permettront d'obtenir une liste d'espèces et d'avoir une estimation des populations. Ils seront complétés par des prospections aléatoires pour recenser un maximum d'espèces et rechercher les espèces à enjeux (rare, liste rouge, protection...).

Lors des prospections, des captures au filet à papillons seront nécessaires pour identifier certaines espèces.

3 sessions d'inventaires, séparées de 4 semaines chacune, seront réalisées :

- ~ Entre mi-mai et mi-juin ;
- ~ Entre fin juin et mi-juillet ;
- ~ Entre fin juillet et mi-août.

Pour les odonates :

Les inventaires se feront sur le même principe que pour les papillons avec au minimum un transect par milieu et des prospections aléatoires. 3 sessions seront réalisées entre juin et août. Un effort particulier sera mené à proximité des cours d'eau et des points d'eau.

Les précautions prévues

- ~ Capture avec relâché immédiat après identification ;
- ~ Capture uniquement en cas de nécessité pour détermination et si les photographies sont insuffisantes ou impossibles (individus en vol notamment) ;
- ~ Pas de manipulations inutiles ;
- ~ Nombre d'individus capturés limité autant que possible ;
- ~ Désinfection du matériel entre chaque inventaire des amphibiens et lors de changement de site.

Liste des espèces protégées potentiellement concernées par les inventaires :

Groupe	Nom commun	Nom scientifique
Amphibiens	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>
	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>
	Grenouilles vertes indéterminées	<i>Pelophylax sp.</i>
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>
	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
	Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>
	Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>
Lépidoptères	Cuivré commun	<i>Lycaena dispar</i>
	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
Odonates	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercurial</i>
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>

Peuvent s'ajouter, à titre exceptionnel, d'autres espèces d'odonates et de lépidoptère protégées au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 et d'autres amphibiens protégés au titre de l'arrêté du 19 novembre 2007